

DECRET N° 77-196 du 27 Août 1977

portant approbation des états prévisionnels pour l'exercice 1977/78 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
  - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'Ordonnance n° 75-72 du 10 Octobre 1975 qui l'a modifiée ;
  - VU le Décret n° 74-320 du 4 décembre 1974, portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;
  - VU le Décret n° 76-304 du 10 décembre 1976 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) ;
  - VU la Décision du Conseil d'Administration en sa séance du 13 Juillet 1977 ;
- Sur Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme,  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Août 1977.

DECRETE :

Article 1er.— Sont approuvés les états prévisionnels pour l'exercice 1977/1978 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2.— Le Ministre du Commerce et du Tourisme et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Août 1977

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre du Commerce et du Tourisme,  
Le Ministre des Enseignements Technique et  
Supérieur chargé de l'intérim,

Le Ministre des Finances,



Augustin HONVOH



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT - MF 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2  
UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT 1 ONEPI 1 Gde Chanc.1  
SONACOP 5 JORPB 1.